



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
7 août 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation
et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités
productives et un développement durable
Sixième session
Genève, 2 et 3 juillet 2018

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat
pour le renforcement des capacités productives
et un développement durable sur sa sixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 2 et 3 juillet 2018



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé du Président	3
A. Déclaration liminaire	3
B. Mettre pleinement à profit la science, la technologie et l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable	3
II. Questions d'organisation.....	10
A. Élection du Bureau	10
B. Adoption de l'ordre du jour	10
C. Résultats de la session	10
D. Rapport de la réunion.....	11
Annexe	
Participation	12

Introduction

La sixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable s'est tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), les 2 et 3 juillet 2018.

I. Résumé du Président

A. Déclaration liminaire

1. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a insisté sur trois questions. Premièrement, la Réunion d'experts pluriannuelle devait montrer comment les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, au-delà des objectifs habituels comme la croissance économique. Deuxièmement, il fallait repenser la compréhension actuelle de l'innovation afin de mieux répondre aux objectifs sociaux. Troisièmement, pour mieux comprendre l'innovation, il fallait élargir le champ d'action des parties prenantes, y compris les communautés de citoyens, les organisations non gouvernementales et la société dans son ensemble. Pour faire progresser ce programme élargi, toutes les parties prenantes devaient travailler dans un esprit de partenariat et d'équipe.

2. Présentant la note du secrétariat intitulée « Mettre pleinement à profit la science, la technologie et l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable » (TD/B/C.II/MEM.4/17), le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique a souligné que des stratégies et des systèmes nationaux d'innovation étaient nécessaires pour encadrer l'élaboration des politiques. Il fallait collaborer avec de nouveaux acteurs pour déterminer les problèmes liés à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), ce qui se traduirait par de nouvelles méthodes d'examen et d'élaboration des politiques. La CNUCED devait par conséquent élargir son action et travailler avec de nouvelles parties prenantes dans le domaine de la science, la technologie et l'innovation en tant que domaine axé sur les enjeux s'inscrivant dans le contexte des objectifs de développement durable.

B. Mettre pleinement à profit la science, la technologie et l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Nouvelles orientations pour les politiques et les méthodes relatives à la science, à la technologie et à l'innovation : repenser les politiques compte tenu du Programme de développement à l'horizon 2030

3. Pendant la première séance informelle, le premier intervenant a insisté sur le haut degré de compatibilité entre le Programme 2030 et la stratégie nationale de développement de la République dominicaine. Il a fait observer, plusieurs chiffres à l'appui, que la technologie était la pierre angulaire de la politique visant à modifier l'appareil productif du pays. Toutefois, les niveaux relativement élevés de pauvreté et de chômage ainsi que le grand nombre d'emplois informels créés demeuraient préoccupants. La République dominicaine avait donc repensé sa politique de développement. Le risque majeur était de ne pas avoir la capacité de prévoir, mais cette capacité pouvait être acquise grâce à une meilleure compréhension de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour parvenir à une telle compréhension, la République dominicaine renforçait ses capacités en matière de science, de technologie et d'innovation dans les domaines de l'éducation et de l'industrie, et avait établi une stratégie de développement et créé un fonds pour l'innovation avec pour objectif de rapprocher les universités et l'industrie. Enfin, la République dominicaine mettait en place de vastes collaborations avec des entités telles que la CNUCED,

l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Agence des États-Unis pour le développement international et mettait en œuvre des projets pilotes axés sur la formation dans le domaine des politiques d'innovation, afin de reproduire et d'adapter les modèles existants.

4. Le deuxième intervenant a souligné que le Gouvernement omanais, conscient que la trajectoire et la dynamique de croissance actuelles du pays n'étaient pas durables et qu'une réorientation vers un développement fondé sur la science, la technologie et l'innovation était nécessaire, avait élaboré une stratégie nationale de l'innovation. À la suite de l'examen de sa politique de la science, de la technologie et de l'innovation par la CNUCED, Oman avait défini une vision, constitué, au sein du Conseil de la recherche, une équipe chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de l'innovation dotée des ressources nécessaires et décidé d'un ensemble de domaines d'actions et de produits associés à des indicateurs de performance clefs et des calendriers précis. D'autres initiatives avaient également été mises en œuvre pour mieux soutenir la recherche, les start-ups et les entreprises et les entrepreneurs innovants, comme les centres de transfert de technologie, les pépinières d'entreprises et les centres d'innovation industrielle.

5. Le troisième intervenant a examiné plusieurs initiatives en cours telles que le Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, le Mécanisme de facilitation des technologies et l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Ces initiatives avaient été en partie suscitées par le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, qui présentaient d'importants défis et opportunités. Les travaux relatifs aux politiques comportaient de nombreux niveaux, dont l'examen du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la réalisation d'objectifs spécifiques, et soulevaient également des questions quant à la façon dont le Programme 2030 influait sur la manière de penser et la pratique dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. L'un des principaux enjeux consistait à savoir si les indicateurs fournissaient les informations et les données nécessaires à l'élaboration de politiques pragmatiques en vue d'apporter les ajustements nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. Le renforcement des capacités était un autre enjeu majeur ; les initiatives récemment lancées aux fins de la coopération interinstitutions au sein de l'Équipe spéciale interinstitutions avaient donné de bons résultats initiaux, mais leur viabilité n'était pas acquise.

6. Le quatrième intervenant a souligné qu'il était difficile d'orienter les efforts d'innovation vers la réalisation des objectifs de développement durable, étant donné que les innovations non liées aux ODD progressaient également et ne seraient pas nécessairement évincées du marché. Il a souligné que l'idée selon laquelle l'éducation assurerait la pérennité du processus d'innovation ou de la fourniture d'un soutien aux entreprises ne devrait pas être considérée comme allant de soi. Il était donc nécessaire d'adopter une approche davantage axée sur les objectifs de développement durable. Un espace d'expérimentation et d'apprentissage était également nécessaire pour mettre au point des expériences qui pourraient être mises en œuvre à plus grande échelle. Ces efforts étaient étroitement liés à la gouvernance, qui englobait la coordination et la coopération entre de nombreuses parties prenantes. Élargir les examens des politiques au-delà du développement en vue de la réalisation du Programme 2030 n'était pas chose aisée, car de nombreuses parties prenantes avaient des intérêts propres, et il était souvent difficile de décider de l'action à mener au sujet de questions systémiques telles que le développement durable. L'amélioration de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies était donc souhaitable, mais pouvait créer des difficultés en ce qui concerne le financement et les mandats institutionnels.

7. Le cinquième intervenant a noté que les politiques publiques concernant la science, la technologie et l'innovation n'avaient plus pour objectif de résoudre les défaillances du marché, mais de soutenir les entreprises et les entrepreneurs et de remédier aux défaillances du système. Dernièrement, les débats avaient porté sur le problème de l'orientation, c'est-à-dire de l'absence d'une véritable perspective stratégique, en particulier lorsqu'il a été nécessaire d'élaborer des réponses précises aux défis tels que ceux présentés par les cibles à atteindre dans le cadre des objectifs de développement durable. Pour remédier à cette faiblesse, on

avait mis au point un nouveau cadre fondé sur les transitions sociotechniques dans lequel il convenait d'encourager l'expérimentation des politiques. La prestation de conseils techniques et l'élaboration de plateformes d'échange de connaissance jouaient un rôle clef dans la progression de la science, de la technologie et de l'innovation. Enfin, les pays en développement, aux côtés des pays développés, étaient des acteurs fondamentaux de l'élaboration de nouvelles trajectoires technologiques durables.

8. Au cours du débat qui a suivi, un expert a abordé la question de l'obtention de données fiables qui reflètent les performances réelles en matière d'innovation, en particulier des meilleures pratiques en matière de collecte et de classification des données. Un autre expert a noté qu'il était difficile de progresser vers la mise en œuvre étant donné que les ministères pouvaient avoir leurs propres objectifs et cibles. En outre, s'agissant de l'utilité des pratiques internationales de collecte et d'utilisation de données sur l'innovation pour les pays en développement, un expert a déclaré qu'il fallait encore améliorer les modes de coopération entre les organismes en matière d'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.

9. Un autre expert a souligné l'importance de la politique relative à l'immigration et à la diaspora, qui était un mécanisme efficace pour le transfert de connaissances et la mise à niveau technologique. Un autre expert a noté que les écosystèmes nationaux pour l'innovation étaient fondés sur le développement industriel et que, comme il fallait, à l'échelle nationale, résoudre des problèmes connus liés aux communications et aux liens entre les parties prenantes et les organismes, le type d'appui méthodologique que pouvait fournir la CNUCED pouvait être envisagé.

10. Les débats ont permis de souligner que la vision du Programme 2030 permettait de préciser les grandes orientations du programme et contribuait à faire avancer l'action en faveur de l'innovation. En ce qui concerne le rôle des indicateurs dans le financement des programmes publics d'innovation, un participant a noté qu'il pouvait parfois y avoir un équilibre à trouver entre le niveau de détails et la couverture des données. Le dialogue entre les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de stratégies d'innovation était essentiel, car il renforçait le sentiment d'appropriation et permettait de définir une vision commune. Enfin, un autre intervenant a déclaré que les examens des politiques offraient principalement la possibilité de dégager des enseignements généraux, les données étant difficilement comparables du fait de la diversité des approches.

2. Une action durable pour un développement durable : l'industrie et les entreprises au service de la réalisation des objectifs de développement durable

11. Au cours de la deuxième séance informelle, le premier intervenant a commenté les mesures prises par l'Éthiopie en faveur d'un développement fondé sur la science, la technologie et l'innovation. Diverses lignes d'action ont été suivies, notamment la fourniture d'un appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises par le biais de services de crédit et de moyens de commercialisation, ainsi que de pépinières d'entreprises et de mesures de facilitation pour les femmes et les jeunes entrepreneurs. L'orientation stratégique du deuxième Plan de croissance et de transformation, qui couvre la période 2015-2020, était axée sur le transfert de technologie et le renforcement du système national d'innovation. En 2012, l'Éthiopie avait adopté une politique nationale de la science, de la technologie et de l'innovation et un plan de mise en œuvre. Cette politique faisait actuellement l'objet d'un examen en partenariat avec la CNUCED.

12. Le deuxième intervenant a souligné que la technologie, les connaissances et les sources de financement existants permettaient de résoudre le problème de l'énergie durable. Il y avait de multiples avantages à investir dans les énergies renouvelables de remplacement, au-delà de la seule croissance économique, puisque cela permettait d'aborder les questions liées aux droits de l'homme, au bien-être et aux aspirations. L'innovation pouvait se trouver dans la stratégie et les modèles économiques. L'expérimentation était nécessaire ; par exemple, l'Éthiopie avait entrepris la construction de petites centrales solaires et éoliennes afin d'alimenter 10 universités en électricité. D'autres projets similaires étaient en cours au Burundi et au Rwanda. La clef de l'innovation ne résidait plus dans le coût de la technologie et de son déploiement, mais dans l'esprit de décision.

13. Le troisième intervenant a déclaré que l'un des principaux problèmes était de considérer les énergies renouvelables et les objectifs liés au climat comme un fardeau plutôt que comme une possibilité d'investissement et de croissance. La mauvaise communication horizontale, qui nuisait aux initiatives entrepreneuriales, constituait un obstacle majeur. La question de l'égalité des sexes était préoccupante car, même lorsque les femmes étaient bien représentées dans les entreprises et les organisations et pouvaient gravir les échelons hiérarchiques, elles étaient de moins en moins représentées aux postes de direction. En ce qui concerne les travaux menés dans le secteur agricole, des audits énergétiques réalisés gratuitement pour les femmes chefs d'entreprise pourraient contribuer à faire prendre conscience des avantages que peuvent offrir les énergies renouvelables. Enfin, le financement constituait un problème permanent, car les intermédiaires majoraient les taux d'intérêt appliqués aux fonds alloués au développement. Nombre d'activités telles que le mentorat, l'offre de bourses d'études et l'aide au passage à l'énergie propre, pouvaient être menées.

14. Le quatrième intervenant a présenté un exemple de parcours caractérisé par l'innovation et l'esprit d'entreprise et a souligné que, même si les capacités humaines ne manquaient pas, il était difficile d'obtenir un financement auprès des sources traditionnelles. La présence de différentes parties prenantes de même que la diversité des compétences étaient essentielles et il fallait donc s'employer à conclure de larges partenariats pour pouvoir accéder aux compétences techniques et opérationnelles. Dans l'exemple présenté par l'intervenant, le financement initial avait été rendu possible grâce à un don d'employés et d'anciens employés. Il fallait associer les entreprises au processus d'élaboration des politiques au lieu de concevoir celles-ci de manière isolée au sein d'organismes publics.

15. Le secrétariat de la CNUCED a mis l'accent sur l'analyse récente des politiques axées sur l'entreprenariat dans les pays les moins avancés. Le Programme 2030 prévoyait de vastes processus de transformation qui ne pouvaient être rendus possibles qu'avec la collaboration active des entreprises et des entrepreneurs. Aussi l'écosystème de l'entreprenariat était-il devenu un enjeu essentiel. Une grande partie des entrepreneurs des pays les moins avancés opéraient par nécessité et disposaient donc d'une capacité d'innovation limitée. Lorsque les entreprises parvenaient à se développer et à survivre, le transfert de technologie et le transfert de connaissances tacites devenaient possibles. Les pouvoirs publics devaient soutenir l'esprit d'entreprise et le transfert de technologie en adoptant une politique industrielle active et en facilitant la coopération Sud-Sud.

16. Au cours du débat qui a suivi, deux experts ont noté que la bonne gouvernance était un élément moteur important de l'innovation. Toutefois, toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements et les organismes publics, devaient faire preuve d'innovation. Un expert a donné pour exemple les efforts déployés par la Géorgie, qui appliquait la technologie de la chaîne de blocs à l'enregistrement des terres, utilisait l'intelligence artificielle et les programmes d'agent conversationnel dans les systèmes d'information des universités et réalisait des travaux pour fournir des services électroniques à la population.

17. Un autre expert a souligné que bien qu'il faille garantir un certain niveau d'investissement dans la recherche et le développement, les principaux défis consistaient à veiller à ce que les responsables soient motivés et à faire évoluer les mentalités. Une grande partie des dépenses consacrées à la recherche et au développement l'était par le secteur public, souvent sans lien avec les besoins des entreprises. Un autre expert a noté que les coûts de la formation et des activités de recherche et développement pourraient être absorbés grâce à des partenariats offrant de la certitude aux investisseurs. D'autres experts ont noté que l'on pouvait créer de nombreuses synergies grâce à divers modèles de partenariat et de coopération avec les parties prenantes, que la coopération était nécessaire dans le secteur privé et que les entrepreneurs et les entreprises pourraient se tourner davantage les uns vers les autres pour obtenir un soutien plutôt que de dépendre uniquement des politiques des pouvoirs publics.

18. L'objectif 7 des ODD avait directement trait à l'accès à une énergie durable pour un coût abordable, mais l'énergie était aussi un facteur de réalisation des autres objectifs, pour les ménages et les industries et en ce qui concerne l'éducation. Le manque d'électricité pénalisait l'enseignement et le secteur de la santé dans les pays les moins avancés. À cet égard, un expert a souligné que si les objectifs étaient mondiaux, les politiques devaient être

adoptées à l'échelle nationale pour pouvoir être mises en œuvre. Par exemple, la Jamaïque avait élaboré des objectifs nationaux spécifiques en matière d'énergie, notamment d'énergies renouvelables. La libéralisation de la production d'énergie permettait aux microproducteurs de vendre de l'électricité aux opérateurs. Un autre expert a noté que l'accès à l'énergie renforçait l'économie rurale et réduisait la migration vers les centres urbains, et a réaffirmé que la réalisation des 17 objectifs de développement durable dépendait de l'accès à l'énergie. Un autre expert a examiné ce qui pouvait être fait pour renforcer la coopération Sud-Sud, les mesures de facilitation prises et les types d'investissements et de transferts de technologie qui avaient été réalisés.

19. Les participants ont souligné que le mode de production d'énergie était une préoccupation majeure, car certains modes avaient des répercussions importantes sur la santé, ainsi que des répercussions sur les coûts qui nuisaient à la lutte contre la pauvreté. La coopération Sud-Sud progressait, car des pays en développement comme la Chine et la Turquie investissaient dans le transfert de technologie et de connaissances vers d'autres pays en développement et les pays les moins avancés ; les modalités étaient diverses et faisaient intervenir des acteurs publics et privés. Enfin, la participation de la population était un élément clef de la démocratisation de la production d'énergie par la production d'énergie solaire et éolienne à petite échelle.

3. Innovation et entrepreneuriat sociaux liés au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable

20. Au cours de la troisième séance informelle, le premier intervenant a souligné que l'innovation sociale progressait autour des notions de finalité, de besoins non satisfaits et d'effets. Produire les effets voulus était tout aussi important que de prendre des mesures. L'innovation sociale était axée sur des objectifs et des effets sociétaux et allait largement dans le sens du Programme 2030. Les liens, les flux de connaissances, l'évolution des mentalités et les capacités de direction étaient des éléments importants. Le principal défi que devaient relever les entrepreneurs sociaux était de savoir comment passer à une plus grande échelle sans s'éloigner de la mission originelle. Les entrepreneurs sociaux étaient également plus réticents à prendre des risques. Parmi les moyens possibles d'aller de l'avant, on pouvait mentionner l'intégration de l'innovation sociale dans leurs activités habituelles par les grandes entreprises et l'adoption d'une approche « bien faire en faisant du bien ».

21. Le deuxième intervenant a décrit en détail le soutien qu'apportait Impact Hub, une plateforme d'aide aux start-ups pour le développement dans le cadre d'une approche ascendante de l'innovation sociale et du soutien aux entrepreneurs sociaux depuis le niveau communautaire. Il existait dans le monde plus de 100 centres Impact Hubs formant un réseau. Un appui en faveur de l'innovation était également apporté à des entreprises et des organisations existantes. De nouveaux types de collaboration et de partenariats, en rapport avec l'objectif 17, étaient à l'étude car les objectifs de développement durable étaient universels et les réalisations profitaient au monde entier. Les pouvoirs publics pourraient améliorer les procédures réglementaires et les structures juridiques et accroître leur soutien financier. D'un point de vue plus stratégique, ils pourraient élaborer leur propre feuille de route relative aux objectifs. Par exemple, les structures juridiques liées aux ODD pouvaient créer des difficultés pour les entrepreneurs sociaux. De plus, leurs objectifs ne correspondant pas aux modèles de financement utilisés par les banques et les investisseurs, ces derniers avaient également du mal à accéder aux capitaux. Il pouvait être nécessaire de réexaminer la fiscalité des start-ups menant des projets d'innovation sociale qui contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Le troisième intervenant a parlé de la difficulté à accroître le taux de succès des start-ups, qui était souvent inférieur à 20%. Les enquêtes menées auprès de start-ups prospères ont révélé que leur succès tenait aux qualités humaines que sont la passion et la capacité à travailler en équipe et à un environnement favorable. Pour assurer le succès, il fallait que les compétences et les aspirations du personnel correspondent aux activités de l'entreprise, et par conséquent le recrutement initial était déterminant. Au niveau macroéconomique, les faillites d'entreprises, y compris de start-ups, représentaient un coût inutile pour la société et étaient une source de gaspillage et d'occasions manquées.

L'intervenant a souligné l'importance des mentalités dans la création de nouvelles entreprises et le rôle des établissements d'enseignement à cet égard. L'éducation avait un rôle important à jouer et la formation des enseignants était un élément essentiel d'un écosystème de l'entrepreneuriat.

23. Au cours du débat qui a suivi, un expert s'est penché sur le rôle de la société civile dans l'établissement de liens entre l'innovation sociale et le secteur privé, en particulier dans la mise en relation des entreprises et des acteurs de l'innovation sociale. Un autre expert a examiné les outils permettant aux entreprises socialement innovantes d'accéder aux marchés internationaux. La discussion a porté sur la possibilité de développer une culture de l'innovation. Deux intervenants ont noté que l'établissement de la confiance était essentiel au décloisonnement et que l'évolution des mentalités se produisait au cours des échanges de compétences visant à atteindre des groupes particuliers d'ODD. En outre, mener des actions ayant un but, mais dans le cadre d'un projet, pourrait être utile et il faudrait trouver un équilibre entre les effets recherchés et la faisabilité. Les interactions entre les personnes et la définition d'un objectif commun étaient des éléments importants du décloisonnement, et les défis liés à l'économie circulaire offraient l'occasion de rechercher de tels objectifs communs. Du fait de la rareté relative des ressources financières dans les pays en développement, il était d'autant plus important que les investissements dans les entreprises innovantes affichent un taux de succès plus élevé que dans les pays développés car, lorsque le financement était rare, les partenariats et la coopération, tant au niveau national qu'international, devenaient de plus en plus importants.

24. Un expert a noté que les structures juridiques de l'innovation sociale devaient permettre de mélanger des modèles à but lucratif et des modèles à but non lucratif. Plusieurs pays, comme l'Allemagne, la Suisse et les États-Unis, avaient reconnu que l'entrepreneuriat axé sur des objectifs sociaux conférait à l'entreprise une nature juridique particulière, qui s'accompagnait de certains avantages. Un autre expert a souligné qu'il importait de régler les questions de définition pour éviter que les cadres juridiques soient trop complexes. Enfin, un autre expert a estimé que l'entrepreneuriat devait faire partie des programmes d'études et que les programmes de formation tels qu'Empretec s'étaient révélés utiles à cet égard.

25. En ce qui concerne la question de savoir si l'aide aux start-ups inclut les débutants absolus, un intervenant a décrit les évaluations d'impact réalisées par Impact Hub, notant que plus les indicateurs sont généraux moins ils sont fiables et représentatifs de l'évolution profonde. Les évaluations d'impact devaient être réalisées en partenariat avec d'autres parties prenantes et organisations afin de créer une communauté d'apprentissage capable de faire progresser le programme d'innovation sociale.

26. Un expert a souligné que l'éducation était essentielle pour doter les jeunes des compétences demandées sur le marché du travail et pour créer une culture de l'innovation dans le secteur public et dans les entreprises du secteur privé. À cet égard, un intervenant a fait observer que certains pays pourraient avoir besoin de plus d'innovation sociale que d'autres et que la clef de la pérennité était le succès ou la réduction du taux d'échec des entreprises innovantes. Les mesures de soutien devaient être liées aux résultats plutôt qu'à un calendrier et chercher à remédier aux carences en matière de compétences, notamment de gestion, de comptabilité, de financement et de conception. Une méthode qu'il était possible de suivre consistait à transférer dans un premier temps 100% du capital sous formes d'actions en échange d'un financement et d'un soutien, les actions étant ensuite progressivement rétrocédées aux fondateurs en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. Enfin, alors que le taux de succès des entreprises qui se consacraient à des problèmes sociaux était plus élevé que celui des entreprises qui résolvaient des problèmes commerciaux, de nombreuses entreprises de pays en développement cherchaient à imiter les entreprises des pays développés plutôt qu'à répondre aux besoins et aux préoccupations locaux ; il était donc nécessaire d'expérimenter.

27. Un autre intervenant a noté qu'il existait au sein des entreprises des acteurs de l'innovation – des « intrapreneurs » –, et que ceux-ci avaient également besoin d'aide. Les gouvernements devaient se rapprocher de la communauté de l'entrepreneuriat et des réseaux par exemple en organisant des « hackathons », en apportant un soutien aux « Start-up Weekends », ainsi qu'en analysant les échecs afin d'en apprendre davantage sur les défis

auxquels font face les entrepreneurs et de trouver des solutions appropriées. Pour offrir un espace d'expérimentation à des entreprises ou des start-ups potentielles et accepter que l'échec offre une occasion d'apprendre, l'appui des pouvoirs publics est nécessaire.

28. Répondant à une question sur la présentation des rapports de pays au Forum politique de haut niveau et le lien entre ces rapports et les débats tenus lors de la séance informelle sur l'innovation, le secrétariat a déclaré que la CNUCED avait contribué au Forum politique de haut niveau sur la base des délibérations de la Commission de la science et de la technique au service du développement. S'agissant d'une question sur le rôle de la CNUCED dans le domaine de l'innovation sociale, le secrétariat a souligné que le programme de travail était ancré dans le Programme 2030 et que la dimension sociale de l'innovation devait donc faire partie intégrante des travaux sur l'innovation menés au titre du programme, mais que cela ne modifierait pas la structure à trois piliers (recherche et analyse, assistance technique et formation de consensus) de la participation de la CNUCED à l'innovation.

29. Un expert a examiné le rôle d'un environnement favorable à l'innovation pour la réalisation des ODD et a estimé que l'écart entre pays développés et pays en développement et le transfert de technologie étaient des questions majeures qui nécessitaient davantage d'attention. Un autre expert a noté qu'en République dominicaine, comme dans de nombreux autres pays en développement, de nombreux jeunes diplômés, dont 60 % de femmes, avaient des qualifications qui n'étaient pas utiles sur le marché du travail et a souligné la nécessité d'adopter des politiques susceptibles de remédier à cette situation.

30. Enfin, les intervenants ont convenu qu'un objectif et des projets communs étaient des éléments clefs de l'innovation sociale car ils formaient la base de l'établissement de la confiance, de la collaboration et du partenariat. Comme l'a souligné un intervenant au sujet de l'objectif 17, la réalisation des ODD nécessiterait de nouvelles formes de partenariat, et l'innovation sociale et l'entreprenariat social pourraient permettre de créer, de développer et de renforcer de tels partenariats.

4. Moyens de faire avancer la science, la technologie et l'innovation, et politiques et méthodes dans ce domaine

31. Pendant la quatrième séance informelle, les participants ont débattu de questions qui avaient été étudiées au cours des séances précédentes. Une convergence de vues s'est dégagée sur les neuf points suivants :

a) Le Programme 2030 et les objectifs devaient être considérés comme le cadre général de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation prévoyant une forte composante d'égalité entre les sexes, bénéficiant à tous et assurant la durabilité environnementale ;

b) Les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris la collecte et la classification de données et la méthodologie appliquée, devaient être renforcés et rendus plus pertinents par rapport aux objectifs de développement durable et donner une image plus précise du caractère durable et inclusif des résultats obtenus en matière d'innovation et de développement, en coopération avec tous les partenaires concernés des Nations Unies ;

c) Il fallait aider les pays, les institutions et les acteurs de l'innovation à tester les politiques et à en tirer des enseignements. La CNUCED pourrait y contribuer en créant un réseau d'experts et de décideurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris ceux qui avaient participé à la conduite des examens passés ou qui participent aux examens en cours de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation ;

d) Compte tenu de la prise de conscience accrue de la pertinence de nouvelles approches de l'innovation face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030, les politiques et les pratiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation devaient aller au-delà de l'examen des instruments traditionnels et des parties prenantes habituelles ;

e) Les nouvelles parties prenantes telles que la société civile, les groupes de femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les citoyens concernés, ainsi que les intérêts des consommateurs et de l'environnement, avaient tous un rôle à jouer dans la science, la technologie et l'innovation en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives aux ODD, et la CNUCED pourrait développer ses méthodes afin de mieux travailler avec la communauté grandissante des parties prenantes ;

f) Étant donné la nécessité d'améliorer l'orientation des politiques et des pratiques en matière de science, de technologie et d'innovation, conformément aux exigences de durabilité et d'inclusivité, les travaux de la CNUCED visant à transformer sa méthode et son processus d'examen des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation étaient opportuns ;

g) Étant donné que les activités d'innovation pour le Programme 2030 devaient être guidées par l'entrepreneuriat, les travaux de la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation devaient tirer parti des synergies entre ces deux domaines d'action ;

h) La bonne gouvernance était essentielle pour encourager le développement d'un écosystème de l'innovation sain et axé sur l'entrepreneuriat ;

i) Une bonne coopération au sein du système des Nations Unies était indispensable pour élaborer une politique cohérente et ciblée en matière de science, de technologie et d'innovation et de renforcement des capacités en rapport avec les objectifs de développement durable, ainsi que pour collecter des données et définir des indicateurs, et la CNUCED pourrait continuer de coopérer avec les partenaires de développement dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies et de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes nationales et internationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

32. À sa séance plénière d'ouverture, le 2 juillet 2018, la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a élu M. Uwe Petry (Allemagne) Président et M^{me} Hilda Al Hinai (Oman) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 de l'ordre du jour)

33. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/MEM.4/16), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Mettre pleinement à profit la science, la technologie et l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable ;
4. Rapport de la Réunion.

C. Résultats de la session

34. À sa séance plénière de clôture, le 3 juillet 2018, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. Également à sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir le rapport final après la clôture de la session.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Jamaïque
Allemagne	Jordanie
Arabie saoudite	Kazakhstan
Autriche	Kenya
Azerbaïdjan	Malawi
Bahreïn	Maroc
Brésil	Maurice
Burkina Faso	Népal
Chine	Nigeria
Congo	Oman
Cuba	Ouganda
Djibouti	Philippines
Égypte	République dominicaine
Espagne	République islamique d'Iran
Éthiopie	Sri Lanka
France	Soudan
Géorgie	Togo
Guatemala	Tunisie
Guyana	Yémen
Inde	Zambie
2. Le membre de la CNUCED ci-après était représenté à la session :

État de Palestine
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Conseil de coopération des États arabes du Golfe
4. L'organe, organisme ou programme ci-après des Nations Unies était représenté à la session :

Commission économique pour l'Europe
5. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Association Africa 21
Ingénieurs du monde
International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/MEM.4/INF.6.